



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

29 SEP. 2023

Bureau du Courrier

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

29 SEP. 2030

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 27 septembre 2023 (convocation du 13 septembre 2023)**

Aujourd'hui vingt sept septembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/05/05P

VIREMENT DE CREDITS POUR LA MUTUELLE

Depuis 2021 et pour des raisons techniques, les cotisations mutuelles étaient affectées au chapitre 011 sur le compte 6226 « honoraires ». Ces cotisations ont donc été budgétisées en 2023 en charges à caractère général (chapitre 011).

Depuis mai 2023, il est possible de rattacher le marché de la mutuelle au chapitre 012 sur le compte 6452 « cotisations aux mutuelles ». Cette dépense sera donc désormais comptabilisée en charge de personnel (chapitre 012).

Pour cette raison et afin de comptabiliser les cotisations mutuelles de l'exercice 2023 en charge de personnel, il convient de virer 242.000 euros du chapitre 011 (compte 6226 « honoraires ») vers le chapitre 012 (compte 6452 « cotisations aux mutuelles »).

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter le virement de crédit pour les cotisations mutuelles mandatées sur l'exercice 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 septembre 2023

Pour expédition conforme

Le Président

Christophe DUPRAT